



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 avril 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 avril 2011

Publié le 22 avril 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Roland PONSAA	
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Franck MELOTTE	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Philippe BELLEVILLE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Norbert CHEVIGNY	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Recrutement d'un chargé de mission prévention et réduction des déchets

Un poste de chargé de mission prévention et réduction des déchets est à pourvoir dans les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon.

Cet emploi a vocation à concevoir et déployer la démarche de prévention sur le territoire de l'agglomération.

Pour ce faire, l'agent mettra en œuvre les activités suivantes :

Réaliser un diagnostic du territoire en identifiant les gisements d'évitement de la production de déchets sur le territoire,

Élaborer un plan d'actions précis assorti d'échéances (objectifs, cibles, indicateurs de suivi...) pour réduire les déchets, tant au niveau des ménages que des professionnels,

Mettre en œuvre le programme d'actions défini et validé et animer le réseau des acteurs intervenant dans ce cadre,

Participer à la conception d'outils de communication et de promotion,

Tenir des tableaux de bord de suivi de la prévention et établir des rapports d'activité.

Un emploi d'attaché territorial a été déclaré vacant auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Côte d'Or le 10 octobre 2010 mais aucun candidat statutaire ne s'est fait connaître.

Il est donc proposé de recourir, pour cette mission nécessitant une expertise particulière et ne correspondant pas à un besoin permanent, au recrutement d'un agent contractuel à compter du 1er mai 2011.

Il est précisé que l'ADEME participe au financement de ce type de poste.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter du 1er mai 2011 en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, afin d'assurer les fonctions de chargé de mission prévention et réduction des déchets ;

- **de fixer** la rémunération de l'emploi en référence à la grille des attachés territoriaux et de rendre l'agent éligible à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;

- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.